


RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

 <p>USSON-EN-FOREZ</p>	<p>Extrait du registre des délibérations De la commune D'USSON-EN-FOREZ</p>	<p>Délibération n° D20240801-10 Du 08 janvier 2024 CHAUFFAGE URBAIN DEMANDE DE RACCORDEMENT SCI BCD IMMO – LA MAISON D'ALICE</p>
---	---	--

Nombre de membres			Date de la convocation	02.01.2024
Afférents au conseil municipal	15		Date d'affichage	02.01.2024
En exercice	15			
Qui ont pris part à la délibération	14	Pouvoir	1	

L'an deux mille vingt-quatre, le six du mois de janvier à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Hervé BÉAL - maire

Étaient présents : BEAL H – FOLLEAT J – GALLON M – RIVAL N - DELORME D – MAILLET-BERT P – CHATAING P – BONNEVAUX V – PITAVY A – DAURELLE T - JOUMARD-DESSALCES S - SIBAUD-BUSSAC L — PAULET N – MAURICE M – BOUREILLE C (14)

Absents : PITAVY Agnès (1)

Secrétaire : Josette FOLLÉAT

**CHAUFFAGE URBAIN
DEMANDE DE RACCORDEMENT
SCI BCD IMMO – LA MAISON D'ALICE**

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée la nouvelle demande de gratuité du raccordement au réseau de chaleur formulée par la SCI BCD IMMO pour la maison d'Alice.

Coût estimatif du raccordement : 10 138 €.

Monsieur le Maire rappelle les termes de la délibération prise le 09 juin 2023 et accordant une remise de 20 % sur le reste à charge sous réserve d'une cession à la commune d'une portion du terrain cadastré section AD n° 96 d'environ 40 m² en fond de parcelle.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de bien vouloir statuer.

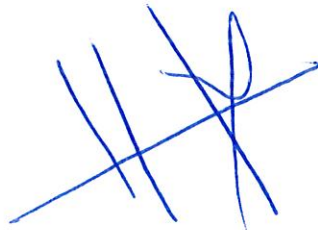
Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents avec 1 abstention :

- Propose une remise gracieuse de 90 % du reste à charge sous réserve d'une cession à l'euro symbolique de la bande de terrain en fond de la parcelle AD n°96 ;
- Autorise le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Fait à Usson en Forez, le 09 janvier 2024.



Hervé BÉAL, Maire



Josette FOLLÉAT, secrétaire de séance

